



# PÔLE COMPETITIONS

## PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES



Réunion du 10 Février 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 25

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS: KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

\*\*\*\*\*

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

---

**La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.**

**La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêts municipaux.**

**Règle de bonne conduite :** Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

### Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- Match N.53999778 du 07/02/2026 à 15h entre FUN 87 HL GJ 21 et GJEFPN (poule unique)

Suite au mail du club GJEFPN déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant :

**FUN 87 HL GJ 21 : 3 points 3 buts. – GJEFPN : -1 point 0 but.**

Le club GJEFPN sera débité d'un montant de 55 € au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

## Coupe U18 INTERDISTRICTS

- Match N.53999788 du 24/01/2026 à 15h entre FUN 87 HL GJ 21 et SAINT-JUNIEN A.S 21  
(Poule unique)

La commission prend note de la décision du compte-rendu du procès-verbal de la commission de discipline en date du 04/02/2026.

## Catégorie U15

- Courrier en date du 10 février 2026 de Monsieur Pascal DUDOGNON (BOISSEUIL 87 FC) portant proposition de différentes dates afin de permettre la reprogrammation des matchs en retard de la catégorie U15 D1.

La commission,

Après un examen attentif de la demande au regard des nombreux matchs en retard, et considérant que les clubs principalement concernés par ces reports, à savoir BOISSEUIL 87 FC, RILHAC RANCON, USECC et VERNEUIL SUR VIENNE, ont pu échanger par l'intermédiaire de leurs éducateurs respectifs afin de trouver des solutions communes ; Considérant également la difficulté de disputer l'ensemble de ces rencontres avant le 21 février 2026 (vacances scolaires, terrains momentanément indisponibles, contraintes professionnelles des encadrants), La Commission décide, à l'unanimité, de donner une suite favorable à cette demande de reprogrammation.

La Commission remercie les clubs pour leur concertation et pour le compromis trouvé, qui va dans l'intérêt du football départemental.

- Match N.55127953 du 04/02/2026 à 18h30 entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT et ENT. NANT COMP.  
(D1, poule unique)

Suite au mail du club ENT. NANT. COMP. déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant :

**SAINT-LEONARD DE NOBLAT : 3 points 3 buts. – ENT. NANT. COMP. : -1 point 0 but.**

Le club ENT. NANT. COMP. sera débité d'un montant de 55 € au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

- Match N.55162570 du 17/01/2026 à 15h entre LIMOGES LAFARGE J.S et LIMOGES AVENIR FOOT  
(D2, poule A)

Le club LIMOGES LAFARGE J.S n'ayant pas fourni la feuille de match en version dématérialisée de la rencontre et hors délai, citée précédemment et sans rapport de dysfonctionnement sera débité d'un montant de 25 € (selon relevé des droits financiers en vigueur).

- Match N.55137741 du 10/02/2026 à 18h30 entre RILHAC-RANCON C.A et SAINT-LEONARD DE NOBLAT  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 10/02/2026 à 18h30 au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, **se jouera le Mercredi 25/02/2026 à 18h30, au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.**

- Match N 55137737 du 04/02/2026 à 19h entre RILHAC-RANCON C.A et BOISSEUIL 87 FC  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 04/02/2026 à 19h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, **se jouera le Mercredi 11/03/2026 à 18h30, au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.**

- Match N. 55127954 du 04/02/2026 à 18h30 entre VERNEUIL S/VIENNE et COUZEIX CHAPTELAT U.S  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 04/02/2026 à 18h30 au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE, **se jouera le Mercredi 11/03/2026 à 18h30, au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE.**

- Match N. 55127972 du 31/01/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE et BOISSEUIL 87 FC  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE, se jouera le Mercredi 25/03/2026 à 18h30, au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE.

- Match N. 55137746 du 31/01/2026 à 15h entre COUZEIX CHAPTELAT U.S et RILHAC-RANCON C.A  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade RENE LAFARGE à COUZEIX, se jouera le Mercredi 25/03/2026 à 18h30, au stade RENE LAFARGE à COUZEIX.

#### Catégorie U17

- Match N.55137684 du 24/01/2026 à 15h entre LIMOGES LAFARGE J.S et GJ PANAZOL VIGENAL  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h au stade DU PUY LAS RODAS à LIMOGES, se jouera le Mercredi 25/02/2026 à 18h30, au stade DU PUY LAS RODAS à LIMOGES.

- Match N. 55127760 du 31/01/2026 à 15h entre GJ US DE LA GORRE et COUZEIX CHAPTELAT U.S  
(D2, poule A)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade des GRILLAS à COGNAC-LA-FORET, se jouera le Mercredi 25/02/2026 à 18h30, au stade des GRILLAS à COGNAC-LA-FORET.

- Match N. 55127811 du 24/01/2026 à 15h entre OFC FOOTSUD ESLCL et GJEFPN  
(D2, poule B)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h au stade MUNICIPAL 1 à SAINT-BONNET-BRIANCE, se jouera le Mercredi 14/03/2026 à 15h, au stade MUNICIPAL 1 à SAINT-BONNET-BRIANCE.

- Match N. 55137687 du 31/01/2026 à 15h entre BEAUNE-LES-MINES U.S et RILHAC-RANCON C.A  
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au complexe sportif DE LA BASSE à LIMOGES, se jouera le Mercredi 18/02/2026 à 15h00, au complexe sportif DE LA BASSE à LIMOGES.

#### PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 17 Février 2026 à 18h30

#### INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé des droits financiers en vigueur).

## CALENDRIER GENERAL

**Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.**

**La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.**

**La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.**

**La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.**

**La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.**

**Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur toute autre activité annexe organisée par les clubs.**

**Le Président de séance**  
Alexandre VOISIN

**Le secrétaire de séance**  
Jean-Lou WEBER